

Critères ESG

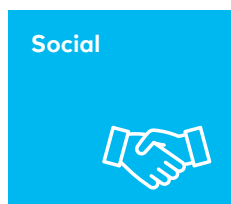
Le présent document contient des informations sur les caractéristiques ESG essentielles dans les opérations de placement. Il expose les opportunités et risques éventuels. Ces éléments fondamentaux peuvent vous aider à prendre vos décisions en matière de placement. Pour de plus amples informations et en cas de questions, n'hésitez pas à contacter votre conseiller à la clientèle.

Généralités sur les critères ESG

Les critères ESG sont maintenant devenus un concept établi dans les opérations de placement. L'acronyme désigne les aspects environnementaux (**E**), sociaux (**S**) et de gouvernance (**G**). Les critères ESG se rapportent entre autres aux sujets suivants:



E se rapporte aux sujets environnementaux, par exemple la promotion des énergies renouvelables, la consommation d'énergie et d'eau, l'efficacité énergétique et l'efficacité des matériaux ou les émissions de CO₂.



S se rapporte aux sujets sociaux, par exemple la santé et la sécurité, les conditions de travail, l'attractivité de l'employeur, la gestion des chaînes d'approvisionnement, les droits humains, la promotion de la formation et de l'égalité.



G se penche sur la direction de l'entreprise, p. ex. les règles relatives à la transparence, les systèmes de contrôle, la diversité au niveau de la direction, la politique de rémunération ou les droits des actionnaires.

Investir en tenant compte des critères ESG signifie que les opportunités et les risques dans les trois domaines susmentionnés sont pris en compte dans les décisions de placement. Pour les clients, il faut comprendre que les approches ESG en matière de placement peuvent avoir différents objectifs et ne sont pas toutes conçues pour avoir un effet positif mesurable sur des facteurs ESG, comme par exemple une réduction de l'impact environnemental.

Risques ESG

Les événements ou conditions actuels ou futurs dans les

domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance constituent des risques ESG. Ils peuvent avoir des effets négatifs sur la rentabilité et la réputation, et donc, sur la valeur d'une entreprise, ainsi que sur la valeur de l'investissement ou du placement. Ces risques peuvent concerner certaines catégories de placement et/ou d'entreprises, ainsi que des secteurs ou des régions entières. Par ailleurs, le greenwashing peut être considéré comme un risque si les attentes d'un client ne correspondent pas aux caractéristiques ESG effectives du placement. Voici quelques exemples de risques ESG:

Risque environnemental: dans le contexte du changement climatique, on distingue les risques physiques des risques liés à la transition. Les événements climatiques extrêmes comme les tempêtes, les pluies violentes, les inondations, les incendies de forêt, mais aussi les effets durables, comme la hausse du niveau de la mer ou des périodes de canicule persistante font partie des risques physiques. Les risques liés à la transition résultent entre autres de la transformation de l'économie, lorsque certains modèles d'affaires ne sont plus viables parce que le comportement des consommateurs change ou lorsque les anciennes technologies sont supplantées par de nouvelles.

Risque social: dans le domaine social, il peut exister des risques découlant par exemple du non-respect du droit du travail, du non-respect de la protection de la santé ou plus généralement de la violation des droits humains.

Risque de gouvernance: l'inégalité de traitement des actionnaires, les risques découlant de la corruption ou du non-respect de la probité fiscale dans les entreprises et les risques liés à la protection des données font partie des exemples dans ce domaine.

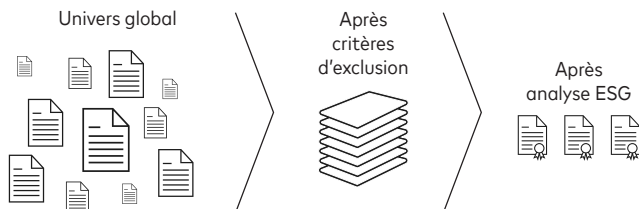
Les risques ESG ne constituent pas une catégorie de risques à part, mais s'entendent comme des facteurs de risque (au sens d'une cause) qui agissent sur les catégories de risques existantes (par exemple les risques opérationnels, le risque de crédit, le risque de marché). Vous trouverez de plus amples informations portant spécifiquement sur les risques ESG ainsi que sur les

risques généraux et particuliers dans la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers (ASB).

Pourquoi investir avec l'approche de placement ESG de la Banque Cler?

La transition sociale entraînée par les évolutions liées au développement durable (changement climatique, évolution démographique, etc.) et le changement des structures économiques peuvent être pris en compte et reflétés en tenant compte des critères ESG. Ainsi, l'intégration stratégique de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance peut accroître la compétitivité des entreprises, favoriser le développement de nouveaux modèles d'affaires et réduire le risque d'écart de conduite de l'entreprise (risques liés à la réputation ou à la responsabilité). Par conséquent, mener une activité économique écologique et assumer la responsabilité sociale de l'entreprise créent des opportunités dans les opérations de placement. Grâce à l'approche de placement ESG de la Banque Cler, il est possible d'investir dans des entreprises qui poursuivent des objectifs économiques tout en prenant aussi en compte des aspects écologiques, sociaux et éthiques. Ainsi, nous ne souhaitons pas seulement réduire les risques de placement, mais aussi identifier des opportunités de placement.

Approche de placement ESG au sein de la Banque Cler



Dans une première étape de notre processus de placement ESG, nous appliquons des critères d'exclusion afin d'intégrer nos normes et valeurs dans l'univers de placement. Concrètement, cela signifie que nous excluons les entreprises qui se rendent manifestement coupables de fautes ou de violations dans les domaines de la corruption, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des droits fondamentaux au travail de l'ONU et qui violent donc des normes généralement reconnues. Dans le cadre de notre approche fondée sur des valeurs, nous excluons également les secteurs et entreprises qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans des domaines particulièrement controversés (pornographie, industries de l'armement, de l'alcool, du tabac, etc.) ou adoptent des pratiques commerciales controversées.

Les modèles d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons sont systématiquement examinés à l'aide d'une analyse ESG en ce qui concerne leurs engagements écologiques et sociaux et leur gouvernance. Nous

établissons un classement par secteur sur cette base. Ainsi, nous parvenons à identifier les entreprises qui, par exemple, fonctionnent de manière plus économe en énergie et en ressources que leurs concurrents. Ces entreprises doivent non seulement réduire leurs risques, mais aussi mieux se positionner sur le marché du travail, par exemple. Pour la sélection des titres individuels, nous nous appuyons sur les notations ESG de MSCI. Pour la sélection des fonds de prestataires tiers, il nous tient à cœur que les risques ESG soient analysés de manière vérifiable et crédible. Nous veillons à ce que les fonds de tiers travaillent avec une approche «meilleur de la classe» ou une approche d'intégration ESG équivalente, comme nous le faisons.

Vous trouverez plus d'informations sur l'approche de placement ESG de la Banque Cler sur le site internet.

Notation ESG de MSCI

Le prestataire de services financiers mondial MSCI Inc. s'est fait connaître avec des indices d'actions, des analyses de portefeuilles et de risques, ainsi que par des recherches et des notations. Les notations ESG de MSCI ont pour objectif de mesurer la manière dont une entreprise traite les risques et opportunités ESG pertinents au niveau financier. Et ce, à l'aide d'une méthode fondée sur des règles afin d'identifier les leaders et les retardataires d'un secteur à l'aide de leur exposition aux risques ESG. Les notations ESG vont d'élevée (AAA, AA) à en retard (B, CCC) en passant par moyenne (A, BBB, BB). Les risques et opportunités ESG peuvent varier d'un secteur et d'une entreprise à l'autre.

AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC
Leaders du secteur		Milieu de tableau			Retardataires	

Préférences ESG

L'évaluation des préférences ESG du client doit permettre de s'assurer que les décisions de placement correspondent aux préférences ESG du client et que ces dernières sont prises en compte dans ses placements. Nous distinguons deux formes de préférences: «neutre» et «intéressé». En cas de préférence «neutre», le client adopte une position neutre vis-à-vis des aspects et thématiques ESG, de sorte qu'ils n'ont pas d'influence sur les recommandations de placement. La préférence ESG «intéressé» désigne un client pour qui les aspects et thématiques ESG sont importants. Conformément à cette préférence, les instruments financiers recommandés à ce client correspondent à l'approche de placement ESG de la banque et affichent au minimum une notation ESG «A» de MSCI. Le client est également prévenu lorsque la notation moyenne de son dépôt chute en dessous de la notation ESG «A» de MSCI.

Mentions légales

Le présent document revêt un caractère strictement informatif et d'utilisation par le destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou d'utilisation de prestations bancaires et ne dispense pas le destinataire de sa propre évaluation. Il ne s'adresse pas aux personnes auxquelles la législation interdit l'accès aux données qu'il contient en raison de leur nationalité ou de leur domicile. La Banque Cler ne répond ni de l'exactitude ni de l'exhaustivité des assertions effectuées dans le présent document. Avant toute acquisition d'instruments financiers, nous recommandons de consulter la documentation produits spécifique, le cas échéant disponible, ainsi que la brochure d'informations de l'Association suisse des banquiers. Le présent document ne peut pas être reproduit sans le consentement explicite de la Banque Cler.

Disclaimer de MSCI pour la notation ESG

Certaines informations qui se trouvent dans le présent document (les «Informations») proviennent de MSCI Inc., de MSCI ESG Research LLC ou de leurs sociétés affiliées («MSCI») ou de fournisseurs d'informations (collectivement les «Parties MSCI») ou sont protégées par le droit d'auteur et ont éventuellement été utilisées afin de calculer des points, des signaux ou d'autres indicateurs. Les Informations sont réservées à l'usage interne et ne peuvent pas être reproduites ou diffusées, en totalité ou en partie, sans accord écrit préalable. Les Informations ne peuvent pas être utilisées pour une offre d'achat ou de vente, ni pour promouvoir une vente ou comme recommandation portant sur un titre, un instrument ou un produit financier, des stratégies de négoce ou des indices, ne constituent pas une telle offre et ne doivent pas non plus être considérées comme des indications ou des garanties de performance future. Certains fonds peuvent se fonder sur les indices MSCI, ou être couplés avec ces indices, et MSCI peut être rémunéré sur la base des actifs gérés du fonds ou d'autres critères. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche pour les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en elle-même afin de déterminer quels titres doivent être achetés ou vendus ou quand ils doivent être achetés ou vendus. Les Informations sont mises à disposition «telles quelles» et l'utilisateur assume l'intégralité du risque de l'usage qu'il peut faire ou autoriser à partir des Informations. Aucune des Parties MSCI ne garantit ni n'assume l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des Informations. Chacune des parties refuse expressément toute garantie explicite ou implicite. Aucune des Parties MSCI n'est responsable en cas d'erreurs ou d'omissions en lien avec les informations contenues dans le présent document ou en cas de dommages punitifs, consécutifs ou autres, directs, indirects ou particuliers (y compris les manques à gagner), même si l'éventualité de ces dommages a été mentionnée.